

Dans le cadre de leur formation professionnelle, les élèves devront effectuer des périodes de formation ou des stages en milieu professionnel.

A ce titre, le médecin traitant devra établir une attestation médicale (modèle ci-joint) précisant le statut immunitaire concernant les vaccinations réglementaires à savoir :

- DT Polio
- Hépatite B (concernant cette vaccination, le médecin devra prescrire une sérologie lui permettant d'attester l'immunité contre l'hépatite B)

- . Ces vaccins sont obligatoires pour les personnels de santé ainsi que pour les élèves stagiaires. Ils seront exigés par certains lieux de stage.
- . Si l'élève n'est pas à jour de ces vaccinations, il est indispensable de les faire réaliser au plus vite compte tenu des délais d'immunisation (1 mois après la dernière injection pour l'Hépatite B).
- . En cas de non vaccination, la poursuite d'études dans certaines filières pourra être compromise
- . En cas de contre-indication médicale à une(des) vaccinations, l'avis du médecin scolaire sera requis

OBLIGATION VACCINALE NOM : PRENOM :

Pris connaissance le :

date..... signature des parents ou de l'élève majeur.....

A retourner à l'infirmerie au moment de l'inscription



Attestation médicale de vaccination

Je soussigné (e), Docteur, certifie, que

Nom : Prénom..... né(e) le.....

- Candidat(e) :
- Bac Prof HPS
 - Bac Prof ASSP
 - CAP Accompagnement éducatif petite enfance
 - Diplôme d'état Aide-Soignant
 - Diplôme d'état Aux-Puériculture

Est « apte à effectuer un stage en milieu hospitalier, indemne de toutes maladies contagieuses » et a été vacciné (e) :

- **Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite**

Dernier rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° lot

- **Contre l'hépatite B**

Suite au contrôle sérologique systématique obligatoire, réalisé après une vaccination complète :

Immunisé : oui non

Non répondeur : oui non

A,

le

Cachet et signature du médecin